

PRODUIT CERTIFIÉ



EQUIPEMENTS DE LA ROUTE

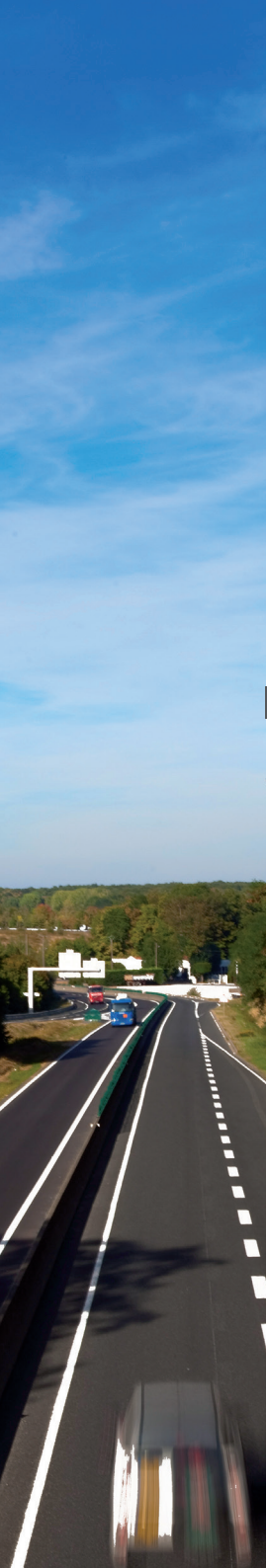
Produits de marquage routiers



ascquer

Association pour la
Certification et la Qualification
des Equipements de la Route

ET LE MONDE EST PLUS SÛR



Qu'est-ce que la marque



Signe de reconnaissance et gage de confiance, la marque NF rassure les maîtres d'ouvrage et professionnels dans leur choix. Elle distingue **les meilleurs produits et services**; des milliers de références commerciales bénéficient de la marque NF.

Marque collective de certification, NF assure non seulement la conformité des produits de marquage routiers aux normes et réglementation en vigueur mais aussi à des critères de qualité supplémentaires correspondant aux besoins des utilisateurs. Elle émane d'une démarche des professionnels qui, outre le respect de la réglementation française, souhaite valoriser leurs engagements dans **la qualité et les performances** de leurs produits de marquage routiers.

Pourquoi une marque pour les produits de marquage routiers ?



Gage de confiance pour les professionnels de la route, la marque NF des produits de marquage routiers distingue des produits sûrs, fiables et performants, acteurs importants de la sécurité routière et du confort des usagers.

La marque NF garantit un niveau de qualité pérenne. Les sites de fabrication des produits de marquage routiers sont audités au moins une fois par an. De plus, les produits certifiés NF sont contrôlés régulièrement après prélèvements sur les sites de production et dans les circuits de commercialisation.

La marque NF des produits de marquage routiers est délivrée sur mandat d'AFNOR par l'ASCQUER (Association pour la Certification et la Qualification des Equipements de la Route), organisme certificateur indépendant et accrédité, reconnu au niveau international.





Marque



des produits de marquage routiers et Règlementation

L'arrêté du 10 mai 2000 stipule que les produits de marquage routiers mis en œuvre sur les voies ouvertes à la circulation routière doivent faire l'objet d'une attestation de conformité à des exigences techniques de sécurité et d'aptitude à l'usage.

Sont considérées comme preuves de conformité à ces exigences techniques :

- la présence sur les produits ou leurs emballages de la **marque nationale NF** délivrée dans les conditions fixées par le règlement correspondant ;
- la présentation de la décision d'admission à **la dite marque délivrée par l'ASCQUER.**



ATTENTION

La certification NF concerne le produit de marquage ET le produit de saupoudrage associé. Les performances du produit ne peuvent être atteintes qu'en utilisant les constituants figurant sur la fiche technique associée (rubrique « description et usage du produit »), appliqués dans le respect des exigences reprises dans la norme NF P 98-691.





Les garanties

Fiabilité, performances, sécurité des usagers

Les contrôles réguliers

Pour les bureaux d'études, les maîtres d'ouvrage et les gestionnaires de réseaux routiers :

Prescrire des produits de marquage NF dans les cahiers des charges, c'est apporter l'assurance qu'ils sont conformes à la réglementation, sûrs, performants, aptes à l'emploi et contrôlés en permanence.

Pour les applicateurs publics ou privés :

Appliquer des produits de marquage NF, c'est une démarche professionnelle qui garantit la qualité du produit et ses performances dans la durée et réduit les reprises du marquage liées à la non qualité du produit.

Pour les fabricants :

Fabriquer un produit de marquage, c'est s'engager à ce qu'il soit de qualité constante tout en respectant les normes et la réglementation. C'est aussi établir un contrat de confiance avec les maîtres d'œuvre, les applicateurs et les usagers de la route.

***Avec la marque NF
Fiabilité, performances, sécurité, qualité :
certifiées !***

ascquer

Association pour la
Certification et la Qualification
des Equipements de la Route

58, Rue de l'Arcade - 75384 Paris Cedex 08
Tel. : +33 (0)1 40 08 17 00 - E-mail : contact@ascquer.fr